

**Arrêté portant délégation de fonctions et de signature
à Mme Martine Féry, 5^{ème} Adjointe**

Le Maire de la Commune de Terranjou ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 janvier 2023 portant election d'un 5^{ème} adjoint,
Considérant que Mme Martine Féry a été élue 5^{ème} Adjointe le 16 janvier 2023,
Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de la 5^{ème} Adjointe nouvellement élue,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Il est donné délégation de fonction à Mme Martine Féry, 5^{ème} Adjointe, pour exercer les attributions suivantes, à compter du 1^{er} février 2023 :

Communication, tourisme :

- Communication : développement de la politique de communication à travers les publications et le site internet
- Tourisme : développement du tourisme, en lien avec la politique développée par la communauté de communes (compétence intercommunale)

Article 2

Il est également donné délégation à Mme Martine Féry à l'effet de signer :

- Toute correspondance relative à la délégation de fonction accordée.

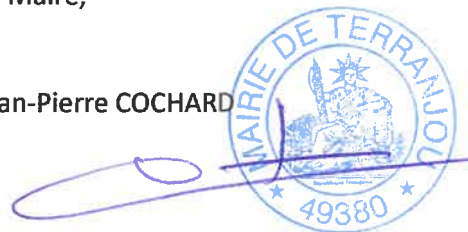
Article 3

La Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- au Préfet
- à l'intéressée à la notification

Fait à Terranjou, le 25 janvier 2023
Le Maire,

Jean-Pierre COCHARD



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notification faite le 26 janvier 2023

Signature :



Accusé de réception en préfecture
049-200067718-20230125-A-AG-2023-01-AR
Date de télétransmission : 27/01/2023
Date de réception préfecture : 27/01/2023